

Le CPE peut-il créer des emplois ?

Michel Husson, article pour *Le Mensuel de l'Université*

L'argument principal en faveur de nouveaux contrats de travail plus flexibles (Contrat Nouvelle Embauche, CPE, etc.) est qu'ils vont permettre de créer plus d'emplois. Ils fonctionneraient en quelque sorte comme des réducteurs d'incertitude pour les employeurs qui ne savent jamais si un surcroît de demande sera ou non durable. Les contraintes liées à l'embauche d'un CDI et le coût qu'implique la cessation d'un tel contrat les dissuaderaient de créer des emplois rapidement en cas d'augmentation de l'activité. Ce tableau correspond assez bien à ce que les économistes appellent le cycle de productivité. Face à une conjoncture porteuse, les employeurs vont dans un premier temps chercher à y répondre sans embaucher, en engrangeant des gains de productivité, en faisant appel à l'intérim ou encore en recourant aux heures supplémentaires. La productivité du travail augmente donc dans cette phase du cycle. Puis, la croissance se confirmant, les embauches interviennent et ce décalage conduit à un ralentissement de la productivité lors de la phase de repli de l'activité. D'un pays à l'autre, il est possible de repérer économétriquement un délai de réponse moyen de l'emploi et l'on constate effectivement que cette réactivité est en général plus grande dans les pays les plus flexibles.

On peut accepter cette analyse, mais il est beaucoup plus difficile de franchir un pas supplémentaire et de prévoir des créations nettes d'emplois plus élevées en cas de flexibilité plus grande. C'est exactement la position de l'Insee qui explique dans sa dernière note de conjoncture que les nouveaux contrats de travail « pourraient entraîner une plus grande volatilité de l'emploi, avec des créations plus nombreuses lorsque la demande croît et des destructions elles aussi plus nombreuses lors des phases de ralentissement ou de baisse de la demande ». Quant à une éventuelle hausse du niveau de l'emploi, « son ampleur est difficile à estimer ». En clair : si la croissance repart, les embauches précaires vont augmenter, puis se dégonfler encore plus vite au prochain ralentissement.

Ce pronostic est confirmé à la fois par l'analyse de l'impact des dispositifs mis en place depuis plus de 20 ans, et par les comparaisons internationales. Aucune étude n'a réussi à mettre en lumière un effet positif des réformes du marché du travail sur le volume d'emploi ou une corrélation entre la flexibilité spécifique de chaque pays et ses performances en termes de créations d'emplois. Si l'on fait abstraction des fluctuations conjoncturelles, le volume de l'emploi dépend du niveau de l'activité, comme le reconnaissent d'ailleurs les employeurs les plus lucides.

Ce scepticisme ne signifie pas pour autant que les nouveaux contrats seront sans effet sur l'emploi. Ils sont en réalité conçus pour modifier la structure de l'emploi et non pas son volume. Chaque fois que les employeurs auront le choix entre un contrat flexible du type CNE ou CPE, ils les préféreront évidemment à un CDD et même à un CDD. Les mauvais contrats chasseront les bons, et cet « effet d'aubaine » explique pourquoi le CNE fait d'ores et déjà du chiffre, même si les évaluations gouvernementales sont abusivement tirées vers le haut. L'objectif réel des politiques libérales est donc d'étendre la flexibilité et la précarité, et non de créer des emplois. A court terme, le gouvernement espère engranger des résultats flatteurs avant les prochaines échéances électorales, puisque le véritable bilan sur les créations d'emplois ne pourra être tiré que sur une période plus longue. Ce calcul explique les fortes pressions qu'il exerce sur ses services statistiques, accusés de n'observer aucun frémissement notable sur le front de l'emploi. A plus long terme, le projet est bien d'étendre à l'ensemble du salariat les modalités introduites par le CNE et le CPE qui sont de ce point de vue des poissons-pilotes. C'est pourquoi la lutte contre le CPE ne concerne pas que les jeunes : son retrait mettrait un point d'arrêt durable à la stratégie libérale d'encerclement du CDI.